



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ, coordonnateur du groupement de commandes Ville de Biarritz / C.C.A.S. de Biarritz
Direction des Marchés Publics - Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
(: 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr)

OBJET DE LA CONSULTATION :

Accord-cadre à marchés subséquents en vue de l'achat de matériels, équipements informatiques et consommables pour la Ville de Biarritz et le C.C.A.S. de Biarritz.

L'accord cadre est composé de 6 lots :

- Lot n° 1 : Micro-ordinateurs, stations de travail, portables (environnement PC, MAC OS...), tablettes (Windows, Android, MAC OS), écrans, smartphones.
- Lot n° 2 : Licences logiciels hors abonnement non liées à l'achat d'un matériel du lot n° 1.
- Lot n° 3 : Périphériques tous systèmes non liés à l'achat d'un matériel du lot n° 1 : tout dispositif connecté à un système de traitement de l'information central (imprimantes, traceurs, scanners, douchettes, claviers, souris...).
- Lot n° 4 : Fournitures informatiques et réseau, autres accessoires (câbles, alimentations, cartes, tapis de souris, clés USB...)
- Lot n° 5 : Consommables informatiques (cartouches et toners, CD, DVD, étiquettes...).
- Lot n° 6 : Opérations de maintenance sur les smartphones et tablettes (changement écran, batterie...).

La consultation permettra de désigner une liste de fournisseurs qui seront mis en concurrence à l'occasion des commandes émises par la Ville de Biarritz.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes :

- Lot n° 1 : pas de minimum - maximum : 65 000 € T.T.C.
- Lot n° 2 : pas de minimum - maximum : 12 000 € T.T.C.
- Lot n° 3 : pas de minimum - maximum : 12 000 € T.T.C.
- Lot n° 4 : pas de minimum - maximum : 15 000 € T.T.C.
- Lot n° 5 : pas de minimum - maximum : 15 000 € T.T.C.
- Lot n° 6 : pas de minimum - maximum : 5 000 € T.T.C.

DUREE DE L'ACCORD CADRE :

L'accord cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit sur décision expresse de la Ville de Biarritz pour une durée d'un an.

.../...

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Direction des Systèmes d'Information - (: 05.59.41.54.20

OBTENTION DES DOSSIERS :

Direction des Marchés Publics de la Ville de Biarritz.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.eadministration64.fr>

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Les fournisseurs transmettront leur candidature avant le 5 mars 2018 à 16 h 00, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : <http://www.eadministration64.fr>